28e ANNEE. — N° 37. 20 CENTIMES LE NUMERO. MARDI-JEUDI 5 AVRIL 1888.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	6h 25 matin	12h 50 soir.	6h soir.
Mercuès.	6 41	1 14	6 6
Parnacs.	6 54	1 26	6 19
Luzech.	7 3	1 34	6 28
Castelfranc. . .	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Evêque. .	7 31	1 59	6 58
Duravel.	7 43	2 8	7 8
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18
Fumel.	8 6	2 29	7 32
M.-Libos. — *A.*	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX. .	3 51 soir.	8 11 matin	4 43(*)
PARIS — *Ar.*	11 46	4 37	2 48

(*) Train 976 pour Bordeaux, via-Périgueux, sans augmentation de prix.

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *D.*	2h 20 s.	9h 50 m.	7h 45 m
— *Expres.*	8 » matin		soir.
BORDEAUX. .	» »	5 45 m.	3 15 soir.
M.-Libos. — *D.*	8 40	3 10 soir.	9 »
Fumel. . . .	8 48	3 18	9 7
Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19
Duravel. . . .	9 10	3 39	9 28
Puy-l'Evêque. .	9 19	3 48	9 37
Gastelfranc. . .	9 34	4 3	9 52
Luzech. . . .	9 47	4 16	10 5
Parnac.	9 57	4 26	10 15
Mercuès. . . .	10 9	4 38	10 26
CAHORS. — *A.*	10 25	4 56	10 43

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	4h 42 matin	11h » matin.	5h 25 soir.
Sept-Ponts. . .	4 53	11 11	5 37
Cieurac. . . .	5 11	11 29	5 57
Lalbenque. . .	5 20	11 39	6 11
Montpezat . . .	5 31	11 52	6 25
Borredon. . . .	5 45	12 6	6 42
Caussade. . .	5 55	12 16	6 56
Réalville. . . .	6 5	12 26	7 8
Albias.	6 13	12 34	7 18
Fonneuve. . . .	6 22	12 43	7 28
Montanban. *A.*	6 39	1 » soir.	7 45
BORDEAUX. .	10 40	6 05	» »
TOULOUSE. *A.*	8 46	3 55	9 57

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
TOULOUSE *D*	5h 40 matin.	9h 14 matin.	2h 30 soir.
BORDEAUX. .	» »	» »	9 30
Montauban. *D*	7 25	10h 35	4 40
Fonneuve . . .	7 40	10 49	4 54
Albias. . . .	7 55	10 58	5 3
Réalville. . .	8 11	11 7	5 12
Caussade . . .	8 31	11 19	5 24
Borredon. . .	8 46	11 30	5 35
Montpezat. . .	9 13	11 51	5 54
Lalbenque. . .	9 39	12 9	6 15
Cieurac. . . .	9 49	12 18	6 24
Sept-Ponts. . .	10 2	12 30	6 36
CAHORS. — *A.*	10 12	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	7h 40 matin.	11h 30 mat. soir.	5h 10 soir.
Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18
Arcambal. . . .	8 »	12 4 soir.	5 28
Vers.	8 11	12 21	5 38
Saint-Géry. . .	8 18	12 38	5 44
Conduché. . . .	8 34	1 5	6 »
St-Cirq, halte.	8 42	1 14	6 6
St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19
Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26
Cajarc.	9 17	2 10	6 41
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51
Toirac.	9 44	2 45	7 1
Lamadeleine. .	9 58	3 10	7 14
CAPDENAC. *A.*	10 12	3 27	7 27
PARIS. — *Ar.*	11 46 s.	» »	» »

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *Dé.*	8h » s.	» »	» »
CAPDENAC. *D.*	7 45 matin.	11h 30 mat. soir.	5h 10 soir.
Lamadeleine. .	7 56	11 54	5 21
Toirac.	8 10	12 18 soir.	5 34
Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Cajarc.	8 31	12 52	5 59
Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18
St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Conduché. . . .	9 11	1 55	6 38
Saint-Géry. . .	9 25	2 22	6 55
Vers.	9 34	2 35	7 »
Arcambal. . . .	9 44	2 56	7 12
Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
CAHORS. — *A.*	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le nouveau cabinet, définitivement constitué, est ainsi composé :

MM.
Floquet, intérieur et présidence du conseil ;
De Freycinet, guerre ;
Goblet, affaires étrangères ;
Peytral, finances ;
Ferrouillat, justice et cultes ;
Lockroy, instruction publique ;
Amiral Krantz, marine ;
Pierre Legrand, commerce ;
Viette, agriculture ;
Deluns-Montaud, travaux publics.

Déclaration ministérielle

Voici le texte de la Déclaration ministérielle lue aux Chambres par M. Floquet :

Messieurs,

Le ministère qui se présente devant vous fait appel à toutes les fractions de l'opinion républicaine. Les hommes qui le composent servent depuis longtemps la République ; la démocratie connait leurs noms, et ils osent croire qu'elle a confiance en eux. Ils espèrent que le Parlement ne leur refusera pas son concours dans des circonstances qui exigent impérieusement l'union de tous les républicains.

En confiant la direction du cabinet à celui qui, depuis trois ans, préside les débats de la Chambre des députés et s'est ainsi habitué à l'impartialité, le président de la République à voulu montrer que le même esprit inspirerait les actes de son gouvernement. Mais ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, dans l'immobilité, encore moins en arrière, que le pays veut et que nous comprenons la conciliation des républicains. C'est dans la marche en avant, dans le développement des institutions, que des agitations passagères et superficielles ne sauraient entraver. Le gouvernement, qui n'a peur d'aucune réforme sérieusement élaborée, ne demande qu'à se placer à la tête de la Chambre, de la majorité républicaine, pour la guider dans cette voie, établir dans ses rangs une discipline volontaire et assurer ainsi la réalisation progressive des espérances que la nation a mises dans la République.

Mais la liberté, qui ne procède pas par les voies de la dictature, ne peut promettre des transformations subites ; elle a besoin, pour accomplir son œuvre de l'assentiment journalier des pouvoirs publics, et elle réclame les discussions qui, si elles ralentissent parfois le succès, le rendent plus sûr et plus durable.

La question de la révision de la Constitution, qui vient de se poser devant la Chambre, est une de celles qui commandent le plus de calme et de réflexion. Ceux des membres du cabinet qui s'en sont montrés les plus énergiques partisans ne voudraient pas qu'une œuvre de cette importance, destinée à mettre notre organisation politique en complète harmonie avec les principes républicains, fût entreprise dans des conditions de nature à la compromettre.

Le gouvernement vous demandera de vous en rapporter à lui du soin d'indiquer le moment favorable et de préparer une entente nécessaire entre les deux assemblées.

Le président de la Chambre des députés vous disait naguère, ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui, et cela n'est que naturel, les problèmes touchant à la procédure politique intéressent moins vivement la nation que les questions qui atteignent le fond même de ses grandes affaires, ses finances publiques, son industrie, son commerce, le sort de ses travailleurs, son état militaire, sa situation internationale, — et toute la majorité adhérait à ces paroles.

Une série de lois touchant à ces grandes questions sont inscrites à votre ordre du jour. Nous vous demanderons d'opérer entre elles un classement par ordre d'urgence.

Le gouvernement suivra, avec une attention soutenue, la discussion et appuiera toujours les solutions les plus conformes aux intérêts démocratiques. Il vous soumettra un projet de loi sur les associations, préliminaire indispensable selon lui, pour le législateur comme pour le pays, du règlement définitif des rapports entre les Eglises et l'Etat.

Ainsi se poursuivra l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française et reprise par la troisième République.

Les questions financières sont au premier rang de nos préoccupations. Nous espérons mettre l'une et l'autre Chambre à même d'examiner avec maturité le dernier budget de la législature et d'y introduire d'importantes réformes, notamment celles qui concernent le régime des boissons et les droits de succession.

Nous demanderons au Sénat de discuter, dès la rentrée, les lois militaires votées par la Chambre. Il est permis d'espérer une solution d'autant plus rapide, que le ministre chargé de les défendre devant cette assemblée a présidé la commission qui vient d'en terminer l'examen. La nouvelle organisation de nos forces nationales, augmentant nos moyens de défense, ne nous permet pas seulement d'assurer le respect qui nous est dû ; elle est une garantie pour le maintien de la paix, à laquelle nous restons sincèrement attachés.

Nous préparerons ainsi à l'intérieur et au dehors les conditions proposées à la célébration solennelle du glorieux centenaire de 1789, à laquelle la France convie les savants, les industriels et les travailleurs du monde entier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 avril

M. Develle vice-président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Charles Floquet donne sa démission de président de la Chambre des députés et remercie ses collègues du témoignage de confiance qu'ils n'ont cessé de lui donner. (Vifs applaudissements).

— La parole est à M. le président du conseil, dit alors M. Develle.

M. Floquet donne lecture de la déclaration ministérielle.

Un accueil également chaleureux a été fait sur tous les bans de la gauche aux passages relatifs à la révision, aux mesures préparatoires de la séparation des Eglises et de l'Etat, au budget, aux lois militaires, aux réformes économiques. Enfin la péroraison, affirmant les intentions pacifiques du gouvernement et son désir de préparer la célébration solennelle du centenaire de 89, est longuement acclamée par toutes les gauches.

Quant à la droite, elle n'a pas bougé, pendant toute cette lecture. Elle s'est bornée à quelques murmures ironiques, lors du passage concernant les conditions dans lesquelles il conviendra d'entreprendre la grande œuvre de la révision constitutionnelle.

L'impression produite a été excellente, et la première entrevue entre la Chambre et le nouveau cabinet s'est certainement passée dans les meilleures conditions.

M. Floquet regagne le banc du gouvernement au milieu des applaudissements qui durent encore. Toutes les notabilités du parti républicain viennent féliciter les membres du cabinet.

M. Colfavru, président de la gauche radicale, vient demander qu'il soit procédé immédiatement à la nomination du président de la Chambre, en remplacement de M. Floquet.

M. Mérillon demande que cette élection n'ait lieu que demain. La Chambre décide finalement de suspendre sa séance jusqu'à quatre heures et de procéder au scrutin pour la désignation du président à la reprise de la séance.

La séance est reprise à 4 heures.

Il est immédiatement procédé au scrutin pour l'élection du président.

Ont obtenu :

MM. Henri Brisson	156 voix
Clémenceau	116
Andrieux	113

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin :

Ont obtenu :

MM. Clémenceau	169 voix
Brisson	151
Develle	37
Andrieux	10

Un troisième tour est indispensable. Nombre de députés demandent qu'il n'ait lieu que demain. D'autres réclament le vote pour aujourd'hui même.

Le renvoi à demain est prononcé par 318 voix contre 202.

La séance est levée à 6 h. 55.

---

117 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

ES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XX

DANS LEQUEL LE MAYOR TOMBE DE FIÈVRE EN CHAUD MAL.

— Pardon, Mayor, ces chasseurs ne sont pas des vagabonds, voilà pourquoi j'ai osé prendre sur moi de vous annoncer leur visite.

— Tu les connais donc, toi, Lingot ? dit le Mayor en raillant.

— Pas tous, mais je connais les chefs principaux, et vous les connaissez très bien, vous aussi, Mayor, répondit l'aventurier d'un air goguenard, répondant ainsi à une ironie par une autre.

— Et quels sont ces chefs que je connais ? Pourrais-tu me les citer ? fit-il en redevenant sérieux.

— Cela me serait très facile, Mayor.

— Eh bien, voyons, quels sont ces chefs ?

— Voici leurs noms : la Main-Ferme, le Cœur-Loyal et Belhumeur.

— Ah ! que dis-tu ? s'écria le Mayor avec surprise. Ces célèbres coureurs des bois me demandent une entrevue ?

— Oui, Mayor.

— Qu'ils viennent, je les recevrai... Ah ! attends, n'y a-t-il pas des Peaux-Rouges avec eux ?

— Une dizaine, oui, Mayor ; ce sont des guerriers comanches de la tribu du Bison-Blanc.

— N'ont-ils pas des chefs parmi eux ?

— Deux sachems renommés : le Grand-Bison et l'Opossum.

Le Mayor hocha la tête et parut réfléchir.

— C'est singulier, murmura-t-il entre haut et bas, que peuvent me vouloir ces hommes ?

— Je l'ignore, Mayor, dit le Lingot.

Le bandit tressaillit, et, fixant son œil louche sur l'aventurier d'un air de mauvaise humeur :

— Qui te parle, animal ! lui dit-il rudement. Décampe au plus vite et vas exécuter mes ordres.

Le Lingot ne se fit pas répéter cette injonction, et il s'éloigna encore plus rapidement qu'il était venu.

Le Mayor frappa dans ses mains et il ordonna aux deux aventuriers qui parurent à cet appel de faire disparaître les restes du déjeuner et de tout remettre en place dans le jacal, ordre qui fut exécuté aussitôt avec une rapidité extrême.

Le sultan du Delhi, ou le roi de Dahomey, ne sont pas obéis avec plus de promptitude et de soumission que ne l'était ce chef de bandit dans son camp.

Bientôt on vit les trois coureurs des bois et les deux sachems comanches se diriger vers le jacal.

Le Mayor remarqua que la troupe nombreuse des chasseurs et des comanches était restée massée en bon ordre à l'entrée du camp, de façon, si besoin était, à opérer leur retraite sans que les aventuriers pussent s'y opposer.

Examinant alors la savane avec sa longue-vue, le Mayor fronça le sourcil.

Il avait aperçu à l'orée d'un bois assez éloigné plusieurs cavaliers immobiles et semblant être les sentinelles avancées d'un corps nombreux de chasseurs.

Il repoussa d'un geste fébrile les tubes de sa longue-vue les uns dans les autres, mais il ne dit rien.

Seulement, comme les chefs se rapprochaient, il ordonna d'un geste à Felitz Oyandi et à Navaja de le suivre, et il descendit l'éminence pour aller au-devant des arrivants.

Ceux-ci, en voyant venir le Mayor, firent halte et attendirent.

La résolution du Mayor était prise.

Il sembla ne pas remarquer ce que cet arrêt des étrangers avait de peu amical, et il continua à s'avancer.

— Soyez les bienvenus dans mon camp, cavaleros, dit-il en les saluant avec courtoisie dès qu'il fut près d'eux. Veuillez mettre pied à terre et m'accompagner jusqu'à mon jacal, où je serai heureux de vous recevoir avec les honneurs auxquels vous avez droit.

Les coureurs des bois et les sachems comanches, contrairement à l'étiquette adoptée dans les prairies de l'Ouest pour les visites de courtoisie, étaient restés en selle, ce qui donnait à cette entrevue une signification sinon tout à fait hostile, mais du moins nullement amicale.

Les cinq hommes s'inclinèrent froidement au compliment du Mayor, mais ils ne firent aucun mouvement pour mettre pied à terre.

— Senor, répondit gravement la Main-Ferme, nous ne venons pas dans votre camp pour vous demander l'hospitalité du désert ; cette visite nous est imposée, à notre grand regret...

— Senor, répondit le Mayor avec dignité, sans que les traits de son visage changeassent, est-ce donc en ennemi que vous vous présentez ?

— Non, pas encore ; cela dépendra de vous, répondit la Main-Ferme d'un accent glacé. Nous sommes envoyés vers vous pour vous signifier les volontés des chasseurs libres des prairies d'avoir à quitter, sous trois jours, le camp retranché que vous occupez à la Fourche du Rio-Gila et du Rio-Puerco et à rétrograder de vingt lieues, la position solidement fortifiée choisie par vous étant une menace pour les chasseurs, et vous-même vous étant engagé sur l'honneur, il y a deux ans, devant le conseil des chasseurs et trappeurs de ces parages, de ne jamais vous approcher de ces territoires de chasse à l'époque des grandes chasses d'automne.

— Ah ! fit le Mayor d'une voix sifflante, continuez.

— Mes amis et moi, reprit la Main-Ferme sans modifier en rien le ton qu'il avait pris dès le début de cet entretien, nous sommes en outre chargés de vous remettre la copie de la confession d'un misérable faisant partie de votre troupe, lequel n'a échappé au châtiment mérité que lui allait infliger le juge Lynch que pour tomber sous la balle d'un inconnu embusqué dans un arbre et qui, profitant d'un moment de surprise qui nous fit nous lancer à sa poursuite, a quelques instants plus tard fait disparaître le cadavre qu'il

SÉNAT

Séance du 3 avril

Le Sénat adopte un projet autorisant Cahors à emprunter 20,000 francs.

M. Floquet, président du conseil et ministre de l'intérieur lit la Déclaration ministérielle.

L'appel à la concentration républicaine soulève quelques applaudissements, ainsi que le programme des projets sur lesquels le gouvernement appellera la discussion du Parlement.

Le reste est écouté au milieu d'un silence, et de rares applaudissements accueillent la dernière phrase.

Quelques protestations ont salué l'allusion à la révision.

Présidence de la Chambre

Dans la séance du 4 avril, M. Méline a été élu président de la Chambre par 168 voix.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

On lit dans le *XIXe Siècle* :

Le bruit a couru que M. Cunéo d'Ornano, député de la Charente, songeait à présenter la candidature du général Boulanger au siège devenu vacant dans la Charente, par suite du décès de M. Gannivet. Cette nouvelle est inexacte. Le candidat réactionnaire sera M. Bouilhac, auquel les républicains opposeront M. Marrot qui, aux élections de 1885, n'échoua que de quelques voix.

Toutefois, un comité est en voie de formation dans le département, lequel posera la candidature du général Boulanger.

L'Election du Nord. — L'*Echo du Nord* annonce que, dans une réunion tenue samedi, à Paris, chez M. Laguerre, et à laquelle assistaient M. Rochefort et le général Boulanger, il a été décidé que ce dernier se rendrait jeudi dans le Nord et qu'il serait à Lille vendredi où samedi.

On a affiché dimanche à Lille et dans les communes du département, la circulaire du général Boulanger.

Les délégués républicains de Lille, au congrès qui a eu lieu hier mercredi, ont pris l'engagement : 1° de repousser énergiquement la candidature du général Boulanger, sous quelque forme qu'elle se présente ; 2° de voter, au premier tour de scrutin, pour un candidat radical ; 3° de se rallier, au deuxième tour, à la candidature républicaine qui aura réuni le plus grand nombre de voix.

Rejet de la candidature Boulanger

Lille, 4 avril.

Le congrès départemental s'est réuni cette après-midi pour désigner un candidat à l'élection législative.

Le congrès a décidé ensuite presqu'à l'unanimité, de repousser la candidature plébiscitaire du général « politicien indiscipliné ».

Puis le congrès a adopté, par 142 voix contre 39, la candidature de M. Foucard, radical.

Les italiens à Marseille. — Un nouvel incident s'est produit samedi, au bassin du carenage, entre ouvriers français et italiens. Les Français ayant protesté contre l'emploi d'un trop grand nombre d'italiens, des rixes ont éclaté.

La police est intervenue. Grâce à l'intervention conciliante du commissaire, il a été convenu que les contre-maîtres emploieraient deux tiers de Français et un tiers d'Italiens. L'affaire est arrangée ainsi.

M. Wilson. — Un journal belge annonce que M. Wilson, gendre de M. Grévy, est arrivé vendredi soir à Bruxelles. Il se propose de fonder ici un grand journal international.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

L'ŒUVRE DU BOUILLON

Procès-verbal de la séance du 28 mars 1888

Présidence de M. PAYSANT, Préfet du Lot.

Etaient présents : MM. Buffet-Delmas, directeur de l'Enregistrement ; Bernardin, secrétaire général ; Costes, maire ; Dardenne, trésorier-payeur général ; Deloche, ingénieur en chef ; Mairot, directeur de la succursale de la Banque ; Mazières, adjoint au maire ; Pihier, ingénieur en chef ; Bergon, Castanet, Lurgoie, de Lafaurie et Combarieu, secrétaire-trésorier.

M. le Préfet a donné lecture d'une lettre dans laquelle M. le Maire de Cahors fait connaître qu'en présence du nombre toujours croissant de familles qui demandent à être admises au Bouillon, il est indispensable de modifier le mode de distribution adopté.

La capacité de la chaudière, en effet, dans laquelle on fait le bouillon, n'est plus suffisante pour fournir le nombre de rations qu'il serait nécessaire de distribuer.

En présence de l'impossibilité d'agrandir cette chaudière et aussi de l'impossibilité de faire deux distributions par jour, ainsi que le demandait M. Deloche, la Commission a décidé qu'il serait établi deux séries de secourus. Chaque série sera appelée à venir à tour de rôle toucher les rations tous les deux jours, c'est-à-dire d'un jour entre autre. En procédant ainsi chaque famille ne recevra plus quotidiennement des secours, mais elle les recevra régulièrement, attendu que l'on ne sera plus obligé de supprimer complètement les cartes à beaucoup pendant 8 et 15 jours ; suppression qui était nécessaire pour permettre l'inscription des nouveaux. En outre les rations qui pourront être réduites à 150 par jour, au lieu de 200, seront plus copieuses et le bouillon meilleur.

La Commission a enfin décidé que le nouveau mode de procéder commencerait à être mis en pratique le dimanche 1er avril.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 31 mars

La séance est ouverte à 8 heures un quart, sous la présidence de M. Costes, maire, Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Cayla, Pouzergues, Relhié et Sirech.

M. Rouffi est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire en remplacement de M. Pouzergues.

Le conseil donne un avis favorable à l'acceptation d'un legs fait en faveur de l'hospice par Mme veuve Delom.

Le maire est autorisé à prélever une somme de 905 fr. 15 pour frais de casernement sur les frais imprévus.

Le bail consenti en faveur de Mme veuve Séguy est renouvelé.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet du Lot, au sujet de la décision à prendre par le conseil municipal sur le choix de l'emplacement de la nouvelle caserne de gendarmerie. Cette lettre est accompagnée d'un rapport de l'architecte départemental faisant connaître les avantages et les inconvénients résultant du choix de l'emplacement Iches ou de l'emplacement Mignot pour la nouvelle caserne.

M. le maire fait remarquer que le choix de l'emplacement Mignot ne coûterait en réalité qu'un supplément de 10,307 fr. 56.

A la suite d'une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Vincens, Talou, Combarieu et Delpech, le conseil décide, par 20 voix contre 2, que l'enclos Mignot sera offert au conseil général, dans sa session d'avril.

Le maire est autorisé à défendre l'action que le sieur Sainte-Croix se propose d'intenter à la ville.

Le conseil cède à 10 francs le mètre carré une parcelle de terrain dans la rue Victor Hugo ; il renvoie à la commission des finances une demande de rétrocession de terrain formulée par le sieur René Bouyssou.

M. le maire fait connaître que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis, le plan d'alignement de la ville coûterait environ 13,800 francs. Le projet est renvoyé à la commission des travaux publics.

Des demandes d'établissement de bornes-fontaines sont renvoyées à la commission des travaux publics.

La réclamation d'une somme de 5,000 francs faite à la ville par l'Etat pour remboursement de dépenses faites pour la construction d'un pont pour le chemin de fer, au-dessus de la rue Saint-Géry, est renvoyée à la commission des finances.

M. le maire communique un rapport de l'architecte voyer de la ville sur les travaux à exécuter au théâtre pour augmenter le nombre des issues en cas d'incendie. Le devis des dépenses qui s'élèvent à 9,000 fr., est renvoyé à la commission des travaux publics.

Le conseil ajourne la construction du quai de ceinture. Il rejette la demande de démolition d'un lot de maisons situé au nord de la caserne d'infanterie. Il ajourne l'élargissement de la rue de Bernis. Il accorde le remboursement d'une somme de 425 fr. pour cession de terrain dans la rue de la Brasserie.

Une borne-fontaine est accordée aux habitants de la rue Saint-Géry,

Sur le rapport de M. Mazières, le conseil décide que l'on contraindra le sieur Carrié à ouvrir la rue qu'il a promis d'ouvrir dans son enclos.

Le conseil regrette que la situation de son budget ne lui permette pas d'accorder une subvention à M. Pilo, directeur du théâtre. Pour les mêmes motifs, il ne peut voter les fonds nécessaires pour laisser ouvert le bureau télégraphique jusqu'à minuit.

Un dégrèvement de 200 fr. est accordé à M. Raymond Coudine, pour l'année 1888.

Sur la proposition de M. Mazières, le conseil décide qu'à l'avenir les ouvriers employés par la ville, pendant l'hiver, seront occupés à creuser un nouveau réservoir sur le mont d'Angely, afin de permettre au château-d'eau d'emmagasiner une plus grande quantité d'eau.

La séance est levée 10 h. 1/4.

Monument Gambetta. — Lundi matin, jour anniversaire de la naissance de Gambetta, une magnifique couronne d'immortelles a été déposée par M. le maire de Cahors, aux pieds de la statue de notre illustre compatriote, au nom de la Société des républicains du Lot, résidant à Paris.

Postes et télégraphes. — Notre compatriote, M. E. Lagarde, vient d'être nommé au secrétariat de la Direction générale des postes.

M. E. Lagarde, est un ancien élève de l'Institution Valette, de Cahors.

Enregistrement. — Par arrêté de M. le directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre, M. Boudet, receveur des actes judiciaires au Puy (Haute-Loire), vient d'être nommé à Cahors, en remplacement de M. Dalat, décédé.

Armée. — M. Audibert, sous-lieutenant de réserve au 7e d'infanterie, a été nommé à un emploi de son grade au 129e territorial.

Instruction primaire. — Par arrêté du 28 mars 1888, M. l'inspecteur d'Académie a délégué Mlle Grégoire, Anne-Hélène, pourvue du brevet élémentaire, dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à l'école maternelle de Cahors (place Thiers) emploi nouveau.

Manufacture de l'Etat. — M. Jalabert, candidat reconnu admissible à la suite du concours des 10 et 11 février 1888, est nommé vérificateur stagiaire de la culture des tabacs à la direction de Cahors.

— M. Puel, vérificateur de culture (3e classe), à la direction de Cahors, est nommé vérificateur de culture (3e classe), à la direction de Tonneins.

Banque de France. — M. Mouzin, caissier à la succursale de la Banque de France, à Cahors, est nommé chef de bureau auxiliaire de Dôle.

Percepteurs. — Un concours pour l'admissibilité de deux percepteurs surnuméraires aura lieu à Cahors le 21 mai prochain. Les demandes des candidats seront reçues à la préfecture jusqu'au 1er mai, terme de rigueur.

Appel des médecins de l'armée territoriale. — A la date du 7 mars, 1888, le ministre de la guerre a décidé que l'appel des médecins de l'armée territoriale aura lieu en 1888 dans les conditions suivantes, 19e corps d'armée excepté :

200 médecins aides-majors de 2e classe seront convoqués pour une période de treize jours, en deux séries ; ceux de la première série, du 9 au 21 avril, et ceux de la deuxième série, du 28 mai au 9 juin.

Ces médecins seront désignés par les généraux commandant les corps d'armée sur le territoire desquels ils sont domiciliés.

Aucune dispense d'appel ne pourra être accordée, si ce n'est pour des cas de force majeure ou dans l'intérêt des populations.

Les demandes qui seraient formulées à ce sujet devront être adressées à MM. les généraux commandant les corps d'armée.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Delluc, curé de Staal, canton de Bretenoux, à l'âge de 84 ans. M. l'abbé Delluc était curé de Staal depuis 1836.

---

nous a été impossible de retrouver.

A ces dernières paroles, le Mayor lança un regard de menace à Navaja.

Mais il aperçut sur les traits de l'aventurier une surprise si grande et si vraie, que le soupçon qui avait traversé son esprit s'éteignit aussitôt.

— Senor, reprit-il en s'adressant à la Main-Ferme, je ne comprends rien à cette affaire dont vous me parlez. Je ne vois pas ce que je puis avoir à démêler avec la confession de ce misérable, confession qui ne saurait être qu'un tissu de mensonges.

— Cela pourrait être, sans doute, si cette confession n'était pas affirmée vraie pour la plus grande partie, et cela sur l'honneur, par des témoins oculaires. J'ajouterai que cette confession vous charge de crimes horribles, et que les témoins dont vous lirez les noms au bas de cet acte sont dignes de foi sous tous les rapports et qu'ils ont, sur l'honneur, répondu de la véracité du déposant qui, paraît-il, n'aurait été que votre complice. Enfin, ajouta la Main-Ferme après un court silence, nous sommes chargés de vous signifier, mes amis et moi, le jugement du juge Lynch qui vous condamne à mort, à moins que, dans les dix jours qui suivront cette signification, vous vous présentiez devant les chasseurs et trappeurs blancs et sang-mêlés, réunis au voladero de la Palma, pour vous disculper en fournissant des preuves évidentes de votre innocence.

La Main-Ferme se pencha alors vers le Mayor et lui remit un papier plié en quatre, que celui-ci prit machinalement et froissa avec une rage froide entre ses doigts crispés.

— Est-ce tout, senor ? dit-il d'une voix étranglée par la colère et les efforts qu'il faisait pour rester calme.

— C'est tout, oui, senor, répondit le coureur des bois avec un salut glacial.

— Voici un jugement plus facile à prononcer qu'à exécuter, senor, dit le Mayor d'une voix railleuse. Vous conviendrez que c'est de votre part une étrange audace d'oser vous introduire, en compagnie de si peu de monde, dans mon camp pour me signifier cet insolent jugement.

— Je crois que vous vous trompez, senor, répondit paisiblement la Main-Ferme ; nous ne sommes que cinquante ici, mais chacun de nous dispose de douze à quatorze coups de feu, et vous connaissez notre adresse, ce qui égalise singulièrement les chances ; de plus, deux cents chasseurs et cinq cents guerriers comanches sont prêts à vous assaillir au premier signal que nous donnerons. Vous voyez donc, senor, que nous n'avons montré aucune audace et que la démarche que nous avons faite n'avait rien de dangereux pour nous.

— Soit, senor, je l'admets d'autant plus que, quoi que vous en disiez, je respecte trop la coutume du désert pour ne pas traiter avec courtoisie même mon ennemi le plus implacable quand il a franchi le seuil de ma hutte, et mon camp est ma demeure ; d'ailleurs, ni vous, senor, ni vos amis, vous n'êtes mes ennemis, du moins je crois ne vous avoir jamais offensé ni par mes actes, ni par mes paroles ; vous êtes donc à plus forte raison en sûreté dans mon camp pendant tout le temps qu'il vous plaira d'y demeurer.

— Vous n'êtes ni notre ami ni notre ennemi, senor ; nous ne vous connaissons pas ; vos affaires ne nous regardent point ; nous sommes envoyés vers vous, voilà tout. Quant à rester dans votre camp, aussitôt notre mission accomplie, c'est-à-dire quand vous nous aurez répondu, c'est autre chose ; nous nous retirerons, mais nous attendrons pour partir que vous ayez écouté ce que les sachems comanches, nos *alliés*, — et la Main-Ferme appuya sur le mot, — ont à vous dire de la part des chefs de leur nation.

— En effet, dit le Mayor avec ironie, j'avais oublié ces dignes chefs.

Et, se tournant vers eux, il ajouta :

— Et vous, sachems, qu'avez-vous à me dire ? Venez-vous vers moi en amis ou en ennemis ? Expliquez-vous en peu de mots, je vous prie ; mes instants sont trop précieux pour que je les perde en bavardages inutiles.

Ces paroles avaient été prononcées en langue comanche, que le Mayor parlait très bien.

— Les sachems ne sont pas de vieilles femmes bavardes, répondit sèchement un des sachems. Moi, le Grand-Bison et mon frère l'Opossum, au nom des comanches des lacs et des comanches des prairies et de leurs alliés, tant Peaux-Rouges que visages pâles et sang-mêlés, nous vous déclarons à vous, le Vautour-Fauve des savanes, que vous avez manqué sciemment à tous les traités que vous avez conclus avec nous ; que vous êtes un chien, un lapin, un voleur et un homme sans foi ; que, ne voulant pas être plus longtemps dupes de toutes vos fourberies, nous avons déterré la hache contre vous ; que, dès ce moment, cinq cents guerriers sont sur votre piste, et qu'à la huitième lune ces guerriers seront quatre fois plus nombreux, et voici la preuve que ce que je vous dis est vrai.

En prononçant ces dernières paroles le sachem retira de dessous sa robe de bison un paquet de flèches ensanglantées et attachées ensemble par une peau de serpent, et il le jeta aux pieds du Mayor, en ajoutant ces derniers mots :

— Gardez-vous ! le Wacondah combattra pour la justice avec ses enfants rouges. J'ai dit.

— C'est bien, chefs, répondit laconiquement le Mayor en ramassant le paquet de flèches.

Il y eut un court silence, le Mayor sembla réfléchir.

Les chasseurs et les Peaux-Rouges restaient froids, impassibles et immobiles comme des statues équestres.

Le bandit releva enfin la tête.

Son visage ne portait plus aucune trace de colère, il souriait.

Il reprit d'une voix douce et courtoise, en s'adressant à la Main-Ferme :

— Senor, dit-il, j'obéirai, parce que vous avez raison à votre première demande ; sous trois jours, je lèverai mon camp et je me retirerai dans les limites convenues ; la savane est assez grande pour que vous et moi y puissions vivre sans nous gêner. Quant à votre seconde demande, voici ma réponse : Le soin de mon honneur exige que je me présente devant le juge Lynch, j'obéirai donc à sa sommation ; le dixième jour après celui-ci, au coucher du soleil, j'arriverai au valadero de la Palma, portant avec moi des preuves plus que suffisantes de mon innocence pour mettre à néant les odieuses calomnies inventées contre moi par vengeance, par un misérable indigne de toute croyance.

(*A suivre*)

Variétés

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) (Suite).

III

LES BATIMENTS

« Il est pénible pour nous, Citoyens administrateurs, d'avoir à vous entretenir sans cesse sur le même sujet. Nous sommes convaincus de la pureté de vos intentions, mais les affaires majeures qui vous occupent vous empêchent sans doute de descendre à des objets de détail.

Dans le crédit ouvert par le ministre de l'intérieur pour les dépenses de l'an VII, il y en a un de particulier pour l'École centrale de 8,800 francs qui doit servir à réparer les bâtiments. Ce crédit est ouvert depuis six mois; nous n'en avons plus que deux pour terminer cette année, et personne ne s'est encore occupé d'utiliser cette somme. Cependant si on laisse les édifices publics dans un tel abandon, bientôt il ne sera plus possible de s'y rassembler, et il faudra bien ou que l'Ecole se ferme, ou qu'elle soit transférée ailleurs. Déjà plus de toit, plus de vitres, plus de classe où l'on puisse entrer. Le grand degré menace ruine, les autres sont vermoulus, les planchers ne sont pas en meilleur état. Le bâtiment de l'Ecole semble avoir été conquis et habité par des barbares. Les Allemands et les Espagnols, les bœufs et les autres animaux qui y ont été mis en subsistance ou en garnison pendant trois ans ont tout écrasé, tout détruit, tout abimé. Les chambres des professeurs ressemblent à des nids à rats ou à des huttes ouvertes à tous les vents, le local où l'on donne des leçons fait trop souvenir que le vandalisme en a fait longtemps des greniers et des écuries ».

Dans cette lettre de messidor, les administrateurs de l'Ecole centrale se plaignent en termes très vifs de la négligence des ingénieurs, et citent même des faits assez graves :

« Nous n'ajouterons maintenant, disent-ils à la fin de leur lettre, qu'une réflexion générale. Quinze cent mille francs furent donnés pour le pont en 1793. La négligence de l'ingénieur laissa dormir cette somme et cette somme fut rappelée à Paris trois ans après. Dix-huit mille francs avaient été faits, depuis peu, pour la réparation des prisons; et l'oubli de l'administration municipale et l'ignorance de l'ingénieur donna le temps aux plus habiles de disposer de ces fonds pour d'autres objets ».

Il n'était plus possible de garder le silence.

L'ingénieur en chef, saisi de l'affaire, écrit le 29 messidor an VII :

« Je ne relèverai point ici les exagérations contenues dans cette lettre; la vérité est qu'il est à propos d'exécuter le plus promptement que faire se pourra les réparations nécessaires. Les plus urgentes sont celles de la couverture. J'ai invité, il y a longtemps, le citoyen Billoin à les constater..... Lorsque toutes ces réparations seront constatées, et qu'on saura les fonds disponibles qui resteront, j'aurai l'honneur de vous donner mon avis sur la meilleure distribution à faire des jardins de l'Ecole, conformément à la demande que vous m'en avez faite, le 1er frimaire dernier ».

Le devis fut envoyé le 18 thermidor an VII, et par arrêté du 30 fructidor suivant, le ministre de l'intérieur approuva les réparations à faire à la toiture de l'Ecole, réparations qui s'élevaient à la somme de 545 fr. 40.

Une autre somme de 1,312 fr. fut également dépensée pour mettre en état le couvent des Cordeliers.

La transformation de l'Ecole centrale en Lycée occasionna plus tard une dépense bien plus importante : 68,884 fr. 71.

La superficie des bâtiments, jardins et dépendances de l'Ecole centrale était au mois de novembre 1796 de 28,582 mètres carrés; celle du Lycée actuel n'est plus que de 13,745, soit un hectare et demi en moins.

Voici du reste la pièce officielle dressée le 15 frimaire an V par l'ingénieur Billoin. Elle nous a paru mériter d'être reproduite.

Toisé de la superficie des bâtiments, jardins et dépendances destinées à l'Etablissement de l'Ecole centrale.

ARTICLE PREMIER

Dépendances du ci-devant collège, ci-devant Eglise	722m499
Bâtiment du Collège	1,457 915
Grande cour	1,096 692
Cour de la ci-devant Eglise	293 841
Cour et hangars	705 046
Passage pour communiquer aux hangars	49 562
Ruelle	121 058
Jardin	5,485 148
Boutiques donnant sur le fossé	653 375
Autre boutique donnant sur la rue	150 268
Superficie totale	10,735m404

ARTICLE SECOND

Dépendances des ci-devant Cordeliers. Bâtiments	1,761m087
Cour	183 274
Pré	407 991
Premier jardin supérieur	3,452 893
2e Jardin supérieur et passage pour y aboutir	1,562 048
3e Jardin supérieur et passage pour y aboutir	1,283 077
4e Jardin	456 551
Jardin inférieur	8,739 846
Superficie totale	17,846m767

Récapitulation

Dépendances du collège	10,735m404
Dépendances des ci-devant Cordeliers.	17,846 767
TOTAL général	28,582 171

Une partie de ces jardins a été transformée en promenade publique, et, malgré cette réduction de superficie, le Lycée de Cahors n'en reste pas moins un des plus étendus de France.

(La seconde partie de ce Travail paraîtra dans l'Annuaire de 1889).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 5 mars 1888.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur

M. le secrétaire dépose les publications suivantes :

1° Société d'histoire naturelle d'Autun, 1er bulletin ;
2° Le Feu follet, n° 124.
3° Journal d'hygiène, n° 597.
4° Marseille horticole, 6e année.
5° Feuille des jeunes naturalistes.
6° Bulletin polonais, n° 36.
7° Revue des langues romanes.
8° Bulletin de l'académie du Var.
9° Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée.
10° Bulletin de la Société archéologique du vendomois.
11° Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, n° 14.

Dans l'annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, M. le secrétaire général signale des renseignements intéressant le département du Lot, notamment les titres des documents déposés dans ses archives, page 23. « La Romania contient le mystère de la passion à Martel, Lot ».

Dans le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du vendomois tome XXVI, M. le secrétaire général signale un chapitre consacré à la *petite Eglise* dans le vendomois. Mgr Lauzières de Thémines, originaire du Lot, fut le chef des anciens évêques qui refusèrent de remettre leur démission à Pie VII, pour recevoir une nouvelle investiture en vertu du concordat.

M. Cessac est reçu membre correspondant de la Société des Etudes du Lot.

M. Combarieu, président, continue la lecture des lettres de M. Durand, député à l'assemblée nationale pour le département du Lot. Ces lettres s'occupent spécialement de la création des assignats.

La séance est levée à 10 heures

* * *

Séance du 20 mars 1888

Présidence de M. Delpérier

M. le secrétaire général indique la décision de la commission du Bulletin pour la composition du Bulletin : 1er trimestre 1888.

Ce premier bulletin comprendra :

1° *Actes de la municipalité de Bio* de 1789 à 1792, par M. Balagayrie, instituteur à Gramat. Après examen de ce travail, en séance, l'assemblée décide que quelque-uns de ces actes, ne présentant qu'en intérêt très secondaire, ne seront pas publiés.

2° *Jeantil et Tountouneto*, poème en patois, par M. Rouquet félibre.

3° Bibliographie du département du Lot pour l'année 1887. Il est fait appel aux souvenirs de tous les membres présents pour composer cette bibliographie. Plusieurs mombres voudraient la faire remonter à 1880 à raison du grand nombre de publications locales qui ont eu lieu depuis cette époque ; malgré tout l'intérêt que présenterait ce travail, la majorité reconnaît que le temps manque pour le mener à bonne fin dans le court délai qui reste avant la publication du bulletin.

4° Procès-verbaux des séances du 1er trimestre 1888.

5° Te-Igitur.

La séance est levée à 9 heures et 1/2.

Musique. — A l'avenir, la musique du 7e de ligne se fera entendre sur les allées Fénelon les jeudi et dimanche de chaque semaine, de 4 à 5 heures du soir.

Réception des lignes ferrées du Lot. — Jeudi, 12 avril, de nombreux ingénieurs et inspecteurs généraux des ponts et chaussées doivent se trouver dans notre ville, en vue de la réception définitive des lignes ferrées de Cahors à Capdenac et Montauban, qui n'ont pas encore été acceptées par la compagnie d'Orléans.

Ces messieurs, au nombre de vingt, envoyés soit par l'Etat, soit par la compagnie du chemin de fer d'Orléans, doivent examiner les lignes à recevoir dans tous leurs détails. Un train spécial sera mis à la disposition de cette commission d'ingénieurs.

Caisse nationale d'épargne. — Dans le courant de l'année 1886, la caisse nationale d'épargne, dans le département du Lot, a reçu 5,613 dépôts formant ensemble 1,216,418 fr. 52 ; le nombre de dépôts remboursés s'est élevé à 2,535, formant la somme de 995,070 fr. 12 ; d'où il résulte un excédent de versements de 221,348 fr. 40.

Le Lot, dans le classement des départements, occupe le 12e rang, d'après le montant des versements effectués ; le 42e d'après le nombre de ces versements, et le 23e d'après la moyenne générale.

Les sommes versées en bulletins d'épargne se sont élevées à 176 fr. et le nombre de livrets existants, dans notre département, au 31 décembre 1886, était de 7,328.

Convocation d'électeurs. — Les électeurs de Lacapelle-Marival sont convoqués pour le dimanche 22 avril courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général en remplacement de M. Laparra dont l'élection a été annulée.

Assises. — Les assises du département du Lot, pour le deuxième trimestre de 1888, s'ouvriront à Cahors, le lundi 14 mai prochain, à dix heures précises du matin, sous la présidence de M. Laboulbine, conseiller à la cour d'Agen. Aucune affaire n'est encore inscrite pour ces assises.

Prytanée militaire. — Les examens pour l'admission au Prytanée militaire, auront lieu les 3 et 4 juillet 1888, à Cahors, Hôtel de la Préfecture. Les épreuves commenceront à 8 heures du matin.

Les familles doivent faire inscrire leurs enfants du 1er au 31 mai, à la préfecture du département où elles résident afin de les présenter devant la commission au moment de l'ouverture du concours.

Toute demande d'admission gratuite au Prytanée doit être adressée, avec les pièces réglementaires, avant le 31 mai, au Préfet du département dans lequel le pétitionnaire a son domicile.

Le programme des connaissances exigées, est déposé à la préfecture et dans les sous-préfectures où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Accident. — Hier matin, vers 6 heures, le nommé Coureau, Jean, maçon, âgé de 57 ans, demeurant rue Nationale, n° 7, travaillait dans une carrière située près de Lamaurinie, lorsque par suite d'un faux mouvement son pied a glissé, et il est tombé dans le vide d'une hauteur de 10 mètres environ ; transporté à son domicile, cet infortuné a reçu les soins de M. le docteur Gélis, qui a constaté qu'il avait de graves contusions au front et au côté droit, néanmoins le docteur espère que ces blessures n'auront point de suites funestes pour la vie de Coureau.

Caillac. — Une tentative de meurtre a été commise à Caillac, canton de Luzech. Une nommée Eugénie Bessières, épouse Sol, âgée de vingt-cinq ans, qui n'a pas une conduite exemplaire, accordait ses faveurs à ceux qui les désiraient et principalement au nommé Cabanes, de cette commune, âgé de cinquante ans ; ce dernier est veuf.

M. Sol, époux d'Eugénie Bessières, qui jouit à Caillac d'une excellente réputation, poussé à bout par l'inconduite de sa femme, résolut de se venger, et dans ce but se rendit dans une maison voisine de celle de Cabanes.

A peine dans cette maison, il vit sa femme et son amant prêts à entrer dans le domicile de ce dernier. Ne pouvant plus se contenir, il déchargea sur Cabanes son pistolet qui, heureusement, ne l'atteignit qu'à la main.

CHRONIQUE THÉATRALE

La représentation populaire, qui a eu lieu lundi soir a été, nous pouvons l'affirmer, des plus satisfaisantes. La nouvelle troupe de M. Mariani-Pilo nous jouera des drames et des vaudevilles qui feront accourir en foule la population cadurcienne ; surtout si les autres représentations ressemblent à celle de *Marceau*.

Que de larmes ont coulé à la vue des malheurs de Geneviève, la charmante Mme Cayrol. Mme Hurel dans le rôle de Croquette, faisait une cantinière des plus hardies et des plus spirituelles. Que de choses nous aurions à dire sur tous les artistes qui nous ont fait passer cette soirée agréable. (Marceau) M. Rey avait un air martial et sympathique qui l'a fait applaudir et rappeler souvent. M. Fédas eut été magnifique avec moins d'emphase, quoique son rôle (l'abbé Pascal) y prêtât. Jusqu'ici M. Ludovic (Chénier) nous avait fait douter de son talent, mais lundi soir, il s'est montré beaucoup plus artiste que précédemment. Nous en dirons autant de M. Fage (Kléber). Quant à M. Baron (Fauvel) nous lui souhaitons dans le monde une tête plus sincère et sympathique que celle de ce traître, dont il a rempli le rôle, autrement il risquerait d'entendre des épithètes qui ne sont des louanges que pour un *artiste en fonction*. Certes nous pourrions encore parler du timide (Galoubet) M. Marcos, de l'insouciant et gai (Beaugency) M. Marc du superbe (Talma) M. Giraud qui avait plus de raison que l'abbé Pascal d'être ampoulé ; sans oublier (Robespierre) M. Bretenou qui est là plus à sa place que dans le grand opéra. Cependant nous tenons à mentionner la nouvelle attitude de M. Barthe, qui préfère désormais les applaudissements aux sifflets. Nos félicitations pour ce changement.

Enfin n'oublions pas dans l'opéra-comique de la fin : le *Bouffe et le Tailleur*, de mentionner les bravos, que recueille toujours du reste, Mme Dumoulin.

Comme l'on voit, tous les rôles ont été très bien rendus et en somme tout le monde aurait été enchanté si les entr'actes n'avaient été d'une longueur désespérante. Mais cela ne regarde pas les artistes. Remercions donc M. Pilo qui fait encore tous ses efforts pour contenter son public ; et il a d'autant plus de mérite à cela que le conseil municipal vient de lui refuser une subvention. Mais, j'y songe, nos édiles voudraient-ils remplacer les représentations par leurs séances. Ce serait plus indigeste.

LÉO-PHOL.

* * *

Dimanche 8 avril.

LE BOSSU

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux.

BOURSE. — *Cours au 4 avril.*

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 17
4 1/2 0/0 ancien	107 20
4 1/2 0/0 1883	107 20

Dernier cours du 4 avril.

Actions Orléans	1,345 00
Actions Lyon	1,275 00
Obligations Orléans 3 0/0	402 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	285 50
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 00

Avis. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que M. *Audouard, Chirurgien Dentiste à Brives,* très ardemment désiré depuis longtemps à Cahors, sera dans notre ville les **10, 11** et **12** Avril prochain, *Chalet des Bains.*

Les personnes qui doivent avoir recours à son art, feront bien de ne pas attendre le dernier jour, car M. Audouard, très demandé chez lui ne pourra pas prolonger son séjour parmi nous.

AUX SOURDS

Une personne guérie de 23 années de surdité et de bruits d'oreilles par un remède simple en enverra gratis la description à quiconque en fera la demande à **Nicholson,** 4, rue Drouot, Paris.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

A VENDRE

Un bon **Piano.** S'adresser au bureau du *Journal*.

OCCASION

A vendre un excellent **Phaëton** avec capotage. S'adresser au bureau du *Journal*.

ÉTUDE

de Me Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors, cours de La Chartreuse n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du trente mars dernier, et par exploit de Me Contou, huissier, en date du trois avril courant, Marie-Anne Grégory, sans profession, domiciliée de la commune de Lugagnac, a intenté contre le sieur Cyprien Bonnet, son mari, propriétaire, demeurant avec elle dans ladite commune de Lugagnac, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué Me Georges Delbreil, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

1888

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1888

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbeaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; Gde grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

Mme Angèle Raymond Gérardgeorge

Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris

Supprime **Copahu, Cubèbe et Injections**, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt : Toutes Pharm.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Liesne, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale. posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ Mme SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

RHUM

ST-GEORGES

DANS LES

MEILLEURES MAISONS

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIXe Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut ; Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales ; F. Camille Dreyfus, député de la Seine ; A. Giry, professeur à l'École des chartes ; Glasson, membre de l'Institut ; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris ; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique ; E. Levasseur, membre de l'Institut ; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne ; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts ; A. Waltz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colombier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de **500** *f.*

Chaque livraison **1 franc**

Payables à raison de **10 francs** par mois

Chaque volume broché **25 francs**

H. LAMIRAULT & Cie *Éditeurs*

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

ou adresser un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

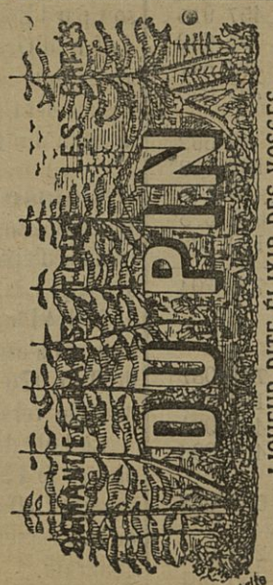

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Le propriétaire-gérant, Laytou.